

N/REF : 6/07/2026 11H01 C:000039 I:00114
V/REF : AC/C50206
V/Email reçu le Lundi 06/07/2026 a 11H01

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : SQ COPENHAGUE -CPH
1/2/3, SQUARE DE COPENHAGUE
10, RUE DE SUEDE
35200 RENNES

Rennes, le 15 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 1 SQUARE DE COPENHAGUE - MME ZOUBABELA 06 09 93 18 95
LOGEMENT N° 007073, PORTE N°7073, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : REPRISE ÉVACUATION SOUS ÉVIER

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 09/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
CONSTAT: FUITE SUR VIDAGE ÉVIER ET ÉVACUATION (ENSEMBLE NEUF)
LE FILETAGE A PRIS DE TRAVERS
REMISE EN PLACE DU FILETAGE
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	77,19
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,58	20,58
TOTAL H.T.				97,77
T.V.A. a 10,00%				9,77
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>107,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.